



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 juillet 2025

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : au 1^{er} septembre 2025, tous les diplômes de l'enseignement agricole seront accessibles sur la plateforme nationale

Depuis le 18 juin, trente diplômes de l'enseignement agricole sont accessibles sur la plateforme nationale de validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce service permet au grand public d'identifier les diplômes qu'il est possible d'obtenir grâce à la reconnaissance de l'expérience professionnelle. D'ici au 1^{er} septembre 2025, tous les diplômes relevant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire y seront disponibles.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne de faire reconnaître les compétences acquises au fil de son parcours professionnel, en vue d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu.

Les 30 premiers diplômes et certificats de spécialisation de l'enseignement agricole disponibles depuis le 18 juin 2025 sur la plateforme nationale VAE sont issus des domaines de la production agricole, de l'agroalimentaire et du paysage. Cette première étape ouvre la voie à une montée en puissance : d'ici le 1^{er} septembre 2025, l'ensemble des diplômes relevant du ministère y sera accessible.

La VAE constitue un levier concret pour accompagner les reconversions professionnelles, sécuriser les trajectoires et favoriser l'installation en agriculture. Elle permet, par exemple, d'obtenir un brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole, ouvrant droit à des aides à l'installation. Elle s'adresse aussi à des salariés agricoles souhaitant faire évoluer leur carrière et prendre davantage de responsabilités.

*« Près de la moitié des agriculteurs partiront à la retraite d'ici 2030. Face à cet enjeu majeur de renouvellement des générations, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est un outil puissant pour attirer de nouveaux talents vers les métiers agricoles. **Elle s'inscrit pleinement dans l'ambition de la loi d'orientation agricole, que j'ai menée à son terme, et qui fixe un objectif clair : augmenter de 30 % le nombre d'apprenants dans les formations agricoles et agroalimentaires.** La VAE, ouverte à tous, permet de faire reconnaître son expérience par un diplôme. C'est une voie concrète et accessible pour s'engager dans le vivant. J'invite chacun à découvrir, via la plateforme nationale, les nombreux diplômes agricoles désormais accessibles. » - Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*

Découvrez les diplômes de l'enseignement agricole disponibles : <https://vae.gouv.fr/>

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv